

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des conseils municipaux des 7 juin et 12 juillet 2018.
- Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal.
- Décide, à l'unanimité, de céder le tènement situé rue Saint-Roch à Monsieur et Madame PERBET.
- Prend acte du rapport de gestion et des états financiers de la SEDL pour l'exercice 2017.
- Décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent plurifonctionnel dans les écoles publiques de la Commune dans le cadre du dispositif « contrat parcours emploi compétences ».
- Sollicite, à l'unanimité, la labellisation de la commune de Saint-Galmier au titre des « Villages de caractère » auprès du Département de la Loire.
- Sollicite, à l'unanimité, Saint-Etienne Métropole pour une aide, au titre des fonds de concours transition énergétique et écologique, pour les projets relatifs à l'éclairage public approuvés par délibération du 14 décembre 2017 et du 12 juillet 2018.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 300 € à l'Association des éleveurs de chevaux de trait.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 14 septembre 2018*